



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 50  
 Nb de membres votants : 55  
 (dont 5 pouvoirs)  
 Quorum atteint

Département de l'Allier  
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 07/10/2022  
 Reçu en préfecture le 07/10/2022  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20221003-DELIB2022081-DE

DELIBERATION N°	2022.10.03/81
CLASSIFICATION	8.5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 03 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à LODDES, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 26 septembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PIESSEAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE

**Les conseillers suppléants:** Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Serge DESBOUIS représentant Arnaud DELIGEARD, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Patrick AUBEL à Michel BRUNNER, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Blandine SOCHET à Fabrice MARIDET,

**Absents :** Christian BONNET, Geneviève DESVIGNE, Jean-Michel GILLARDIN, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Marlène SANTOS,

**Secrétaire de séance :** Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET

**N° 81 – ADMINISTRATION GENERALE – Habitat – Opération construction 11 logements sociaux adaptés aux séniors – Bail emphytéotique entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et Auvergne Habitat, bailleur social – Modification assiette foncière**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confirmer la mise à disposition au bailleur social Auvergne Habitat – 16 Bd Charles-de-Gaulle – BP 70296 – 63008 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, des parcelles de terrain communautaire sises commune de Le Donjon modifiées et cadastrées désormais AN 465, AN 468, AN 474 et AN 475 d'une superficie totale de 1 824 m<sup>2</sup> afin d'y réaliser l'opération de construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors, selon un bail emphytéotique d'une durée de cinquante-cinq ans (55 ans) contre une redevance annuelle de un euro (1 €) versée en une seule fois après signature du bail,
- d'approuver le projet de bail emphytéotique réalisé par Maître Hémery, notaire à Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon tel qu'il est annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit bail emphytéotique et tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée par voie électronique le  
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2022.10.03/81</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.5</b>

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**N°81 – ADMINISTRATION GENERALE – Habitat – Opération construction 11 logements sociaux adaptés aux séniors – Bail emphytéotique entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et Auvergne Habitat, bailleur social – Modification assiette foncière**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime,

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2019.04.15/051 du 15 avril 2019 et n°2019.09.16/094 du 16 septembre 2019 portant sur le transfert de la construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors à Auvergne Habitat, bailleur social,

**Vu** la délibération n°2019.10.28/105 en date du 28 octobre 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé la mise à disposition au bailleur social Auvergne Habitat des parcelles de terrain communautaire sises commune de Le Donjon, cadastrées AN 158-159 et 457 d'une superficie de 3 325 m<sup>2</sup> afin d'y réaliser l'opération de construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors, selon un bail emphytéotique d'une durée de cinquante-cinq ans (55 ans) contre une redevance annuelle de un euro (1 €) versée en une seule fois après signature dudit bail,

**Considérant** la modification du parcellaire cadastrale dressée par Monsieur Cédric ROBIN, géomètre-expert, le 23 novembre 2021 suite à la division des parcelles AN 157-158 et 457 changeant l'assiette foncière du projet de bail emphytéotique entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et le bailleur social Auvergne Habitat,

**Il est exposé :**

Monsieur le Président rappelle la mise à disposition au bailleur social, Auvergne Habitat, pour la réalisation de l'opération de 11 logements sociaux adaptés aux séniors, d'un terrain de propriété communautaire d'une superficie de 3 325 m<sup>2</sup>, à savoir les parcelles cadastrées AN 158-159 et 457 correspondantes aux surfaces privatives délimitées par des clôtures, et 2 places de parking attenantes aux logements T3, actée par délibération n°2019.10.28/105 du 28 octobre 2019.

Une modification du terrain d'assiette a été dressée par Monsieur Cédric ROBIN, géomètre-expert, en date du 23 novembre 2021. Le bail emphytéotique porte désormais sur les parcelles AN 465, AN 468, AN 474 et AN 475, pour une superficie totale de 1 824 m<sup>2</sup>.

Afin de signer ce bail emphytéotique, il est nécessaire pour la Communauté de communes de reprendre une délibération modifiant l'emprise du foncier.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- de confirmer la mise à disposition au bailleur social Auvergne Habitat – 16 Bd Charles-de-Gaulle – BP 70296 – 63008 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, des parcelles de terrain communautaire sises commune de Le Donjon modifiées et cadastrées désormais AN 465, AN 468, AN 474 et AN 475 d'une superficie totale de 1 824 m<sup>2</sup> afin d'y réaliser l'opération de construction de 11 logements sociaux adaptés aux séniors, selon un bail emphytéotique d'une durée de cinquante-cinq ans (55 ans) contre une redevance annuelle de un euro (1 €) versée en une seule fois après signature du bail,
- d'approuver le projet de bail emphytéotique réalisé par Maître Hémerly, notaire à Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon tel qu'il est annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit bail emphytéotique et tout document se rapportant à l'affaire.